

RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE ENTRE LA VILLE D'ECROUVES ET UNE AUTRE COMMUNE

Ce dossier ne sera instruit que si toutes les rubriques sont complétées et les justificatifs demandés fournis

Toutes les adresses d'Ecrouves sont rattachées à une école de proximité. Le respect des périmètres scolaires est essentiel pour l'équilibre des effectifs des écoles de la ville d'Ecrouves. Les demandes de dérogation doivent rester une exception à la règle.

Pour les demandes de dérogation vers Ecrouves : La décision est prise en fonction des éléments du dossier et de l'avis du Maire de la commune de résidence.

Pour les demandes de dérogation au départ d'Ecrouves : Il est obligatoire d'utiliser l'imprimé de la Commune demandée, puisque les critères et formalités ne sont pas identiques entre chaque commune. La ville d'Ecrouves émettra un avis mais la décision sera du ressort de la commune demandée.

VOTRE ENFANT

NOM : Prénom:

Sexe : Date et lieu de naissance :

Ecole précédemment fréquentée : Classe :

Ecole souhaitée : Classe :

RESPONSABLE 1 (Tuteur légal ayant la garde de l'enfant)

NOM : Prénom:

Adresse :

Tél : Courriel :@.....

RESPONSABLE 2

NOM : Prénom:

Adresse :

Tél : Courriel :@.....

AUTRES ENFANTS DE LA FAMILLE

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ECOLE OU L'ENFANT EST SCOLARISE Préciser maternelle ou élémentaire + nom de l'école



Critères admis pour les familles résidant en dehors d'Ecrouves :

(1) Absence de service de garde et/ou de restauration dans la commune de résidence alors que les parents ou tuteurs légaux exercent une activité salariée **(joindre obligatoirement des attestations).**

(2) Etat de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés à Ecrouves, d'après une attestation établie par un médecin de santé scolaire ou un médecin assermenté **(joindre obligatoirement les justificatifs).**

(3) Frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans un établissement scolaire d'Ecrouves (sauf CM2)

NOM	Prénom	Ecole fréquentée	Classe

(4) Enseignement spécialisé **(joindre obligatoirement les justificatifs).**

(5) Autres motifs **(à préciser et à justifier).** ⚠

Ces critères devront être absolument justifiés .Il est rappelé le respect prioritaire des conditions d'accueil de tous les enfants du secteur, y compris les moins de 3 ans en maternelle, avant de procéder à des inscriptions extérieures.

ATTENTION : une dérogation obtenue pour la maternelle ne sera pas reconduite pour l'entrée au CP.

La "poursuite de scolarité" n'est pas un critère de dérogation.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur ce dossier

Fait à, le..... **Signature des parents ou des responsables légaux**

<p>1 <u>AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE</u></p> <p>Cas (1), (2), (3), (4) participation exigible de plein droit aux frais de scolarité exposés par la commune d'Ecrouves (860 € par élève) <input type="checkbox"/> Avis Favorable</p> <p>Cas (5) pour accord et paiement de la participation aux frais de scolarité (860 € par élève)</p> <p><input type="checkbox"/> Avis Favorable <input type="checkbox"/> Avis Défavorable</p> <p>Date :</p> <p>Cachet et Signature :</p>	<p>2 <u>AVIS DU MAIRE D'ECROUVES</u></p> <p><input type="checkbox"/> Avis Favorable Sous réserve des places disponibles après inscriptions des enfants ECOLE RETENUE : </p> <p><input type="checkbox"/> Avis Défavorable</p> <p>Date :</p> <p>Cachet et signature :</p> <p>Roger SILLAIRE Maire d'Ecrouves</p>
---	--

TRES IMPORTANT : La décision prise est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La demande devra être motivée par l'apport de nouveaux éléments au dossier.